

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE561

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 122, après le chiffre :

« 6 »,

insérer les mots :

« de la présente section ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.